

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 08 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 mars à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 02 mars 2023.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, M. VALLEE, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, Mme PONCHARD, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme YILMAZ, M. RIGAUT, M. PEREIRA, Mme REYNAUD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MAZDOUR donne pouvoir à M. TOURE
Mme BOILEAU donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. GIBERT donne pouvoir à Mme FAGIANI
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
M. ASSAS donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme FUENTES.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme SUCHOD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BERTHIER.

N°2023.03.01 – Désignation de représentants au comité stratégique de la Société du Grand Paris.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Considérant que pour unir les grands territoires stratégiques de la région Île-de-France et réduire les déséquilibres sociaux et territoriaux, la loi prévoit que le projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs, dont la réalisation a été confiée à la Société du Grand Paris, qui assure la maîtrise d'ouvrage du Grand Paris Express. Elle pilote ce projet de transport et d'aménagement francilien en lien avec ses partenaires, au premier rang desquels les collectivités,

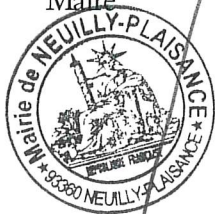
Considérant que le comité stratégique de la Société du Grand Paris réunit les élus des communes concernées par le Grand Paris Express et des acteurs socio-économiques franciliens. Ses 182 membres débattent et formulent des propositions sur le nouveau métro et ses quartiers de gare,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 28 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE**

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE en tant que représentant titulaire et représentant suppléant de la commune au comité stratégique de la Société du Grand Paris :

- M. Christian DEMUYNCK, représentant titulaire ;
- M. François MARTINACHE, représentant suppléant.

Christian DEMUYNCK
Maire



Philippe BERTHIER
Secrétaire

